



VAUD'HERLAND

Service de distribution d'eau potable



RAPPORT DU DELAGATAIRE 2020

DONNEES FINANCIERES

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : LE PATRIMOINE DU SERVICE DELEGUE.....	2
I Variation du patrimoine immobilier	2
II Inventaire des biens.....	3
III Situation des biens.....	3
CHAPITRE 2 : LE COMPTE ANNUEL DE RESULTAT.....	5
I. Le CARE.....	5
I Etablissement du CARE	6
1 Les produits	7
2 Les charges.....	7
CHAPITRE 3 : TARIFS ET FACTURES TYPES.....	9
I Tarifs	9
II. Facture type 120 m3.....	10

La loi 95-127 du 8 février 1995, transposée dans l'article L 1411-3 du CGCT, précise l'obligation pour le délégataire de fournir dans le rapport annuel, les éléments retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service.

Le décret 2005-236 est venu compléter le CGCT en ce qui concerne le contenu du rapport du délégataire.

Il s'agit de retracer l'économie du contrat à partir des données comptables de l'entreprise rapportées à la délégation.

Le compte rendu financier traduit l'économie du contrat, tel qu'exécuté par l'entreprise.

CHAPITRE 1 : LE PATRIMOINE DU SERVICE DELEGUE

I Variation du patrimoine immobilier

Le décret précise qu' « Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat » (art. R1411-7-I-c du CGCT) doit être réalisé.

Cet état retrace les opérations d'acquisitions, de cessions ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération de cette nature n'est intervenue dans le cadre du contrat

II Inventaire des biens

« Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et biens de reprise du service délégué » (article R1411-7-l-g du CGCT).

L'inventaire ci-après est établi en tenant compte de l'ensemble des ouvrages de la délégation y compris les biens propres de la société, conformément au décret, qui sont expressément désignés au contrat comme biens de reprise.

Installation de reprise, de pompage ou de surpresseur	Débits des pompes (m3/h)	Qualification
Néant		

Canalisations	Linéaire (Km)	Qualification
Longueur totale du réseau	0,716	Bien de retour

Branchements	Quantité	Qualification
Nombre de branchements	56	Bien de retour

Compteurs	Nombre	Qualification
Nombre de compteur	52	Bien de reprise

III Situation des biens

« Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité » (art. R1411-7-l-d du CGCT).

Par le compte rendu technique, la CEG présente à la Collectivité une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et autres informations.

Cette appréciation porte sur l'état des ouvrages (état physique et état de fonctionnement), pour le présent et autant que possible pour le futur ; elle exprime sous une forme synthétique les principales insuffisances du patrimoine, en proposant les solutions qui semblent pertinentes.



Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels la CEG n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaires particuliers, ne figurent pas dans ce compte rendu.

TYPE D'INSTALLATION	ETAT DE FONCTIONNEMENT	COMMENTAIRES
Canalisations	BON	RAS
Branchements	BON	RAS

CHAPITRE 2 : LE COMPTE ANNUEL DE RESULTAT

I. Le CARE

Compte-Rendu Financier CEG 2020

VAUD'HERLAND		2019	2020	écart	
Produits		50 136 €	40 955 €	-9 180 €	-18%
1	Exploitation du service	25 133 €	17 044 €	-8 089 €	-32%
2	redevances perçues pour le compte de tiers et autres organismes	24 472 €	20 757 €	-3 716 €	-15%
3	Travaux exclusifs	- €	2 941 €	2 941 €	
4	Produits accessoires	530 €	214 €	-317 €	-60%
Charges		47 375 €	40 728 €	-6 647 €	-14%
5	Personnel	5 956 €	3 733 €	-2 223 €	-37%
6	Energie électrique	9 €	5 €	-5 €	-51%
7	Achats d'eau	5 904 €	9 220 €	3 316 €	56%
8	Analyse et réactifs	95 €	- €	-95 €	-100%
9	Sous traitance	- €	220 €	220 €	
10	Achats, matières et matériel	312 €	1 378 €	1 066 €	342%
11	impôts et taxes	2 110 €	118 €	-1 991 €	-94%
12	service client	2 323 €	1 324 €	-999 €	-43%
13	autres dépenses				
14	transport et déplacement	623 €	869 €	245 €	39%
15	communication et informatique	131 €	88 €	-43 €	-33%
16	Locaux et assurance	174 €	163 €	-10 €	-6%
17	Autres	439 €	181 €	-257 €	-59%
18	Redevances contractuelles	24 472 €	20 757 €	-3 716 €	-15%
19	Contribution des services centraux	3 740 €	756 €	-2 985 €	-80%
20	Contribution Direction Technique	712 €	1 071 €	359 €	50%
21	Charges relatives aux investissements				
22	compteurs	277 €	712 €	435 €	157%
23	investissements contractuels	- €	- €	0 €	
24	Garantie de renouvellement	- €	- €	0 €	
25	Charges relatives aux investissements du domaine privé	97 €	134 €	37 €	38%
Résultat Net avant IS		2 761 €	228 €	-2 533 €	-92%
Impôt Société		920 €	64 €	-856 €	-93%
Résultat Net		1 841 €	164 €	-1 677 €	-91%
Résultat Net / Total des produits (%)		3,7%	0,4%	-3,3%	-1043%

REDEVANCES POUR LE COMPTE DE TIERS

Redevances pour compte de tiers			
<i>valeurs en €</i>			
	2 017	2 018	2 019
Divers commune	485	477	664
Assainissement SIAH Crout	11 240	11 513	16 568
AESN	6 345	5 715	7 240

tableau 2

I Etablissement du CARE

Dans son organisation au sein du Groupe familial SPI, la CEG dispose de moyens opérationnels propres pour assurer le service sur les diverses communes et syndicats de son périmètre commercial, et bénéficie des moyens et compétences spécialisées de sa société mère, SPI Environnement, dans un souci d'amélioration de la qualité du service et d'une mise à niveau permanente au regard des exigences de la clientèle et de la réglementation.

Avec d'autres PME de notre Groupe, CEG dispose de manière optimale et mutualisée des moyens que nécessitent les veilles technologiques et réglementaires, rassemblés dans la Direction Technique et les Services Centraux de SPI Environnement. Ainsi les études spécialisées relatives aux ouvrages de production, à la qualité de l'eau, les outils particuliers de calcul hydraulique, de conception de schémas électriques, mais aussi les moyens de gestion du patrimoine, sont disponibles pour une bonne maîtrise des ouvrages confiés.

De même, le Service Client s'appuie sur les ressources du Service Facturation, tout en maîtrisant les impératifs de proximité.

Le compte rendu financier traduit clairement l'ensemble des charges du service exploité selon cette organisation.

L'économie du contrat se traduit essentiellement par le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation, présenté sous la forme de rubriques de synthèses pour l'année en cours et l'année précédente.

Au cours de l'année 2019, Aqualia est devenu le nouvel actionnaire de la CEG. La maison mère, SPI Environnement, a conservé la même structure et le même personnel et se nomme désormais, AQUALIA France.

1 Les produits

Ils sont classés en quatre rubriques, et résultent de la comptabilité analytique (affectation directe) :

- Ligne 1 : Les produits de l'exploitation du service : il s'agit des ventes d'eau, des recettes de la prime fixe (abonnement au service) et de la redevance prélèvement de l'Agence de Bassin Seine Normandie.
- Ligne 2 : Les redevances perçues pour le compte de tiers.
Le sous détail de ces redevances est indiqué dans le *tableau 2 (ci-dessus)*.
- Ligne 3 : Les travaux exclusifs : ce sont les travaux confiés par le contrat de délégation, tels les réalisations de branchements,
- Ligne 4 : Les produits accessoires : ce sont les recettes de frais de déplacement (ouverture/fermeture), et de produits exceptionnels ou divers comme les reprises de provisions diverses (comptes clients).

2 Les charges

Les charges présentées dans le *tableau 1* suivant recouvrent les charges directement imputables à l'exploitation du contrat et enregistrées dans la comptabilité analytique (comme l'énergie, les analyses etc...), celles qui sont communes à plusieurs délégations et imputées au contrat par le moyen de clés de répartitions pertinentes (nombre d'abonnés, volumes produits...) comme le personnel du service client ou l'encadrement.

Le compte comprend également les charges d'amortissement correspondant aux biens de retour (investissements contractuels comme les ouvrages d'interconnexion). Les autres biens financés par la CEG et affectés au service (biens de reprise ou biens propres) sont amortis sur leur durée de vie.

Les commentaires suivants renvoient aux lignes du tableau 1 :

- Ligne 5 : personnel : on retrouve ici l'ensemble du personnel local
- Ligne 6 : énergie
- Ligne 7 : achats d'eau à la commune du Thillay
- Ligne 8 : Analyses : ce poste comprend les frais d'analyses du programme réglementaire (établi par l'ARS) et l'autocontrôle
- Ligne 9 : sous-traitance : ce poste comprend essentiellement de la sous-traitance pour les terrassements ou les enrobés.
- Ligne 10 : achats : cette ligne regroupe les achats divers de fournitures, matériel pour les travaux et l'entretien.
- Ligne 11 : impôts et taxes : ce poste recouvre les taxes professionnelles, foncières, la redevance AESN de prélèvement, l'impôt société (calculé de manière normative).
- Ligne 12 : service client : on a regroupé ici l'ensemble des charges directes et réparties (clé abonnés) de main d'œuvre relève et accueil et administration de

l'Agence, ainsi que des achats divers spécifiques (affranchissements, fournitures...).

- Ligne 14 : transport et déplacements : location et entretien des véhicules, assurances véhicules.
- Ligne 15 : communication et informatique : charges de téléphone, liaisons spécialisée techniques (supervision des stations) et intranet (liaisons avec les services centraux de gestion et facturation clientèle) ;
- Ligne 16 : locaux et assurance : entretien des locaux (répartition), assurances multirisque et RC.
- Ligne 17 : autres : dans ce poste sont regroupées des charges diverses comme les honoraires.
- Ligne 18 : redevances contractuelles : il s'agit des redevances dont le détail est indiqué en tableau 2 (ci-dessus).
- Ligne 19 : contribution des services centraux : cette ligne correspond aux services rendus par les directions administrative, juridique, comptable et financière ; la clé de répartition est le CA. La mise en place de la norme ISO 9001 y est intégrée.
- Ligne 20 contribution Direction Technique : cette ligne recouvre les interventions du bureau d'études pour les ouvrages de production (interconnexion, traitement) ou d'assistance à l'exploitation ;
- Ligne 22 : investissement- compteurs : il s'agit de l'amortissement du renouvellement des compteurs
- Ligne 23 investissements contractuels : cette ligne correspond à l'amortissement des ouvrages du réseau (conduites et branchements), et à l'interconnexion, qui cette année intervient en année pleine.
- Ligne 25 : investissements du domaine privé : dans ce poste sont regroupés l'ensemble des amortissements des biens propres et des biens de retour. Ces amortissements concernent les catégories suivantes :
 - agencement immobilier et mobilier de bureau
 - matériel informatique
 - véhicules
 - petit matériel et matériel de chantier
 - installations techniques (pompes et toutes autres installations de production [armoires électriques....])

CHAPITRE 3 : TARIFS ET FACTURES TYPES

I Tarifs

Les tarifs actualisés au 1^{er} janvier de l'année 2020 sont précisés ci-après :

PRIX DE L'EAU - VAUDHERLAND

SEMESTRE 1 - 20

PRIX EN EUROS PAR METRE CUBE D'EAU VENDU (PART PROPORTIONNELLE)				
	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Consommation (distributeur)	1,7510	5,5%	0,0983	1,8473
TAXES ET REDEVANCES				
<i>Distribution de l'eau</i>				
Redevance de prélèvement (Agence de l'Eau)	0,0844	5,5%	0,0046	
Redevance communale (commune)	0,0549	5,5%	0,0030	
<i>Collecte et traitement des eaux usées</i>				
Redevance syndicale (SIAH du Croult et du petit Rosne)	0,4200	0,0%	0,0000	
<i>Organismes publics</i>				
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,4200	5,5%	0,0231	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,1850	10,0%	0,0185	
Total des taxes et redevances	1,1642		0,0493	1,2135
PRIX TOTAL	2,9152		0,1456	3,0608

II. Facture type 120 m³.

Les factures ci-après représentent les factures établies, au titre du service de la distribution d'eau, pour chacune des communes du syndicat intercommunal, sur la base :

- des tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et 2020,
- pour un client, alimenté par un branchement équipé d'un compteur de 15 mm,
- pour une consommation de 120 m³.

Facture d'un client ayant consommé 120 m³

établie sur la base des tarifs au 1^{er} janvier pour un usager de Vaud'herland

	m ³	Prix de base au 1/1/2019	Montant 2019 (€HT)	Prix de base au 1/1/2020	Montant 2020 (€HT)
SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE					
Part du délégataire					
Abonnement, prime fixe		17,54 €HT/semestre	35,08	17,75 €HT/semestre	35,50
Consommation	120	1,7303 €HT/m ³	207,64	1,7510 €HT/m ³	210,12
Part des Collectivités					
Redevance communale	120	0,0549 €HT/m ³	6,59	0,0549 €HT/m ³	6,59
Part des organismes publics					
Préservation des ressources en eau (redevance prélèvement AESN)	120	0,0722 €HT/m ³	8,67	0,0844 €HT/m ³	10,12
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200 €HT/m ³	50,40	0,4200 €HT/m ³	50,40
TVA		5,5%	16,96	5,5%	17,20
Total TTC de la facture			325,33		329,93
Soit le m³ TTC			2,7111		2,7494